



JUPE MDS
Union des Sportifs

JL/13.12.2006
Accord collectif n° 693 N

Monsieur Alain CANET
Président
ROLLERS ET COQUILLAGES
37 boulevard Bourdon
75004 PARIS

Paris, le 13 décembre 2006

Cher Monsieur,

L'article 113 de la Loi de finances rectificative pour 2005 (loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2006, a appliqué de façon tout à fait impromptue la taxe sur les contrats d'assurances (TCA) aux garanties offertes par les Mutuelles relevant du Code de la Mutualité.

Nous vous transmettons le tableau des cotisations qui doivent normalement être retenues en intégrant la totalité des taxes susvisées (celles-ci étant respectivement de 7% sur les garanties santé et de 9% sur les garanties Décès et Prévoyance, l'assiette étant formée des cotisations).

La soudaineté de ces mesures ne nous ayant pas permis de vous informer de la situation préalablement à l'échéance annuelle de votre contrat fixée au 1^{er} janvier, ces taxes seront pour la saison 2006 prises en charge à titre exceptionnel par la MDS.

S'agissant par ailleurs de la garantie Assistance Rapatriement, nous vous informons avoir pu obtenir de notre partenaire Mutuaide Assistance, la suppression de la franchise de 50 km initialement prévue au contrat.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour toute précision complémentaire.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de toute notre considération.

Jean LANGLOIS
Responsable du Département Développement





ROLLERS ET COQUILLAGES

COTISATIONS 2005

CATEGORIE	COTISATION UNITAIRE	RC	IA	ASSISTANCE
PRATIQUE ORGANISEE				
Moins de 15 ans	2,550 €	1,050 €	1,399 €	0,1010 €
15 ans et plus	7,480 €	3,150 €	4,229 €	0,1010 €
PRATIQUE LIBRE				
Moins de 15 ans	12,840 €	8,290 €	4,449 €	0,1010 €
15 ans et plus	17,770 €	10,390 €	7,279 €	0,1010 €

COTISATIONS 2006

CATEGORIE	COTISATION UNITAIRE	RC	IA (*)	ASSISTANCE
PRATIQUE ORGANISEE				
Moins de 15 ans	2,670 €	1,050 €	1,519 €	0,1010 €
15 ans et plus	7,830 €	3,150 €	4,579 €	0,1010 €
PRATIQUE LIBRE				
Moins de 15 ans	13,220 €	8,290 €	4,829 €	0,1010 €
15 ans et plus	18,380 €	10,390 €	7,889 €	0,1010 €

(*) Cotisations tenant compte des taxes sur les conventions d'assurance résultant notamment de l'entrée en vigueur de la Loi de finances rectificative n° 2005-1720 du 30 décembre 2005

6.12.2006